

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 02956

Numéro SIREN : 882 535 826

Nom ou dénomination : Newco SKY

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 45286

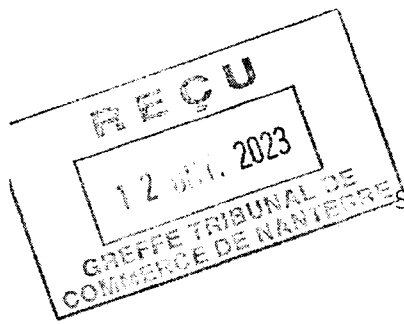


GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
NANTERRE

**Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés  
Ordonnance n° 2023008871**

**Dépôt n° : 2023/45286**

**Le: 25 octobre 2023**



**NEWCO SKY**

Société par actions simplifiée au capital de 74.777.351 euros  
Siège social : 26 rue Pagès, 92150 Suresnes  
882 535 826 RCS Nanterre

(la « Société »)

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, Jérémy SEBAG,

agissant en qualité de président de la société JCS (843 245 077 RCS Nanterre),

elle-même présidente de la Société,

**A l'honneur de vous exposer :**

- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 mars 2023, qu'elle devrait donc présenter les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'approbation des associés au plus tard le 30 septembre 2023 ;
- que pour les motifs suivants, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux :
  - o Les commissaires aux comptes de la Société ont sollicité davantage de temps pour diligenter leur audit dans le cadre de la consolidation des comptes,
  - o Des ajustements comptables ont été rendus nécessaires lors de cet exercice.

**Qu'en conséquence,**

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 novembre 2023, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Suresnes, le 29 septembre 2023.

**Président**

**JCS**

Représentée par Jérémy SEBAG

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

---

LE PRESIDENT

Requête n° 2023008871

Affaire : SAS Newco SKY

**ORDONNANCE**

Nous, M. Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1<sup>er</sup> alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogons jusqu'au **30 novembre 2023** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 mars 2023** de la société requérante **SAS NEWCO SKY 26 RUE PAGES 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 882 535 826)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)

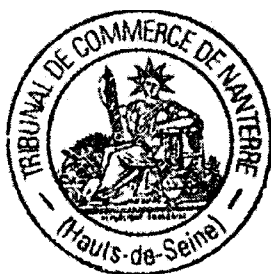


# EXPÉDITION

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. [unclear]", is written over a horizontal line.

N° de rôle	2023O08871
Nom du dossier	SAS Newco SKY
Délivrée le	25/10/2023

Deuxième et dernière page.